

## LA FAMILLE SIXDENIERS À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

### SIXDENIERS Germain :

- Le 30 janvier 1555 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement a été adressé à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 14 livres parisis à Germain Sixdeniers, ceci pour avoir mené des prisons d'Auxerre jusqu'aux prisons de la Conciergerie, à Paris, un dénommé Etienne Pasquelin [AD 21, B 2632, folio 33 verso].
- Le 15 mai 1556, à Paris, Germain Sixdeniers a remis à un dénommé Brulard, procureur général en la cour du parlement de Paris, le rôle des appels du siège présidial d'Auxerre interjetés en ladite cour du parlement [AD 21, B 2632, folio 28 recto & verso].
- Le 16 mai 1556, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Brulard, procureur général en la cour du parlement de Paris, a été adressé à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 9 livres tournois à Germain Sixdeniers, demeurant à Auxerre, pour avoir remis la veille audit Brulard, à Paris, le rôle des appels du siège présidial d'Auxerre interjetés en ladite cour du parlement [AD 21, B 2632, folio 28 recto & verso].
- Le 13 mai 1557, en la cour du parlement de Paris, le procureur général de ladite cour a signé un certificat destiné à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, déclarant que Germain Sixdeniers, d'Auxerre, lui a bien remis à Paris le rôle des appels du bailliage d'Auxerre interjetés en ladite cour du parlement de Paris [AD 21, B 2633, folio 33 recto].
- Le 31 juillet 1557, à la cour des comptes de Paris, un mandement a été adressé à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 14 livres parisis à Germain Sixdeniers, messenger à Auxerre, ceci pour avoir mené des prisons d'Auxerre jusqu'aux prisons de la Conciergerie à Paris un inculpé nommé Pierre Caillault, désirant être jugé en appel à la cour du parlement de Paris [AD 21, B 2633, folio 34 recto & verso].
- Le 23 septembre 1558, maître Guillaume Violen, conseiller en la cour du parlement de Paris, a adressé un mandement à maître Drouet Simonnet, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 6 livres parisis à Germain Sixdeniers, messenger d'Auxerre, pour avoir porté jusqu'au greffe criminel de ladite cour du parlement de Paris les charges et informations, pièces et procédures extraordinairement faites à la requête du procureur du roi au bailliage d'Auxerre à l'encontre de Nicolas (Dupont dit) de Toul, natif de Blois, retenu prisonnier pour cause d'hérésie et ayant fait appel de la sentence prononcée contre lui par le lieutenant criminel d'Auxerre [AD 21, B 2635, folio 35 recto].
- Le 19 mars 1560 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement a été adressé à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 40 livres parisis à Germain Sixdeniers, messenger ordinaire d'Auxerre, pour avoir mené depuis les prisons d'Auxerre jusqu'aux prisons de la Conciergerie à Paris un nommé Nicolas Dupont (dit de Toul), qui a fait appel à la cour du parlement de Paris d'une sentence de mort prononcée contre lui par le bailli d'Auxerre [AD 21, B 2635, folio 33 verso].
- Le 11 octobre 1560, à la cour des comptes de Paris, un mandement a été adressé à maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 28 livres parisis à Nicolas Veau et Germain Sixdeniers, messagers ordinaires d'Auxerre, à Jean Bruandet, praticien, et à Jean Bassillon (ou Rassillon), ceci pour avoir mené depuis les prisons d'Auxerre jusqu'aux prisons de la Conciergerie à Paris un nommé Jean Garasche et Claude Perreau, qui ont fait appel auprès de la cour du parlement de Paris [AD 21, B 2635, folios 33 verso & 34 recto].
- Le 3 janvier 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire royal à Auxerre, en présence des vigneron auxerrois Jacques Gaucher (ou Gauschée) et Jean Delapenderie, ainsi que du messenger Germain Sixdeniers, est comparu Jean Turreau (qui a signé ainsi), maître savetier à Auxerre, fils des défunts Nicolas Turreau et Louise Chantepinot, domiciliés de leur vivant à Ligny-le-Châtel, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Germaine Perrin, fille de Guillaume Perrin, lui aussi maître savetier à Auxerre, et de feu Marie Sixdeniers, ladite future mariée étant accompagnée de Jean Perrin, son frère [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 2].

### SIXDENIERS Marie :

- Le 3 janvier 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire royal à Auxerre, en présence des vigneron auxerrois Jacques Gaucher (ou Gauschée) et Jean Delapenderie, ainsi que du messenger Germain Sixdeniers, est comparu Jean Turreau (qui a signé ainsi), maître savetier à Auxerre, fils des défunts Nicolas Turreau et Louise Chantepinot, domiciliés de leur vivant à Ligny-le-Châtel, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Germaine Perrin, fille de Guillaume Perrin, lui aussi maître savetier à Auxerre, et de feu Marie Sixdeniers, ladite future mariée étant accompagnée de Jean Perrin, son frère [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 2].